



**Syndicat National de l'Administration Scolaire  
et Universitaire et des Bibliothèques**  
----  
**Fédération syndicale unitaire**



Amiens, le lundi 10 septembre 2012

La section académique du SNASUB-FSU Amiens  
9, rue Dupuis  
80000 AMIENS

à

Monsieur Vincent Peillon  
Ministre de l'éducation nationale  
110, rue de Grenelle  
75357 PARIS SP 07

Monsieur le ministre,

Nous avons été sensibles aux propos que vous avez récemment tenus au rectorat de Versailles, saluant le travail du personnel administratif de l'éducation nationale « qui œuvre tous les jours dans l'ombre ». Comme vous l'avez compris, les années qui viennent de s'écouler ont été difficiles pour nos collègues enseignants mais pour nous aussi.

Plus les années ont passées, plus on a avancé dans la RGPP et son cortège de suppressions d'emplois publics et plus les mesures de réorganisations des services ont été dures. A quelques jours de la rentrée, vous nous avez assuré qu'il n'y aurait pas de suppressions d'emplois dans la filière administrative de l'éducation nationale dans la future loi de finances et nous en prenons note, mais l'année scolaire qui vient de s'écouler dans l'académie d'Amiens ne nous a pas épargnée préparant une année 2012 2013 très difficile pour les services académiques.

Dans un contexte de mise en place de la réforme de « la gouvernance académique » et de la transformation des inspections académiques en directions départementales, du retrait de 13 postes d'emplois administratifs (+ 1 au titre du redéploiement SIRHEN) au 1<sup>er</sup> septembre 2012, notre académie fait l'objet d'une réorganisation de ses services (que nous avons refusé lors des différentes concertations en comité technique notamment) dont les conséquences nous amènent à vous écrire aujourd'hui.

Le déménagement de la DSDEN de la Somme vers le rectorat envisagé dès cette rentrée va se faire de manière progressive lors du premier trimestre de la présente année scolaire sachant que les locaux de la rue Germain Bleuet (siège actuel de la DSDEN 80) doivent être libérés pour la fin de l'année civile. Il va entraîner le transfert de plus d'une centaine de personnels alors que l'espace de travail actuel (les locaux du rectorat) est déjà fort contraint.

Ce transfert de plus d'une centaine de personnels pose un problème supplémentaire. Celui des possibilités de stationnement pour les agents compte tenu de la localisation en hyper centre-ville du rectorat d'Amiens. Des places de parking souterrain sont incluses dans le bail actuel de location (des locaux du rectorat) mais pas en nombre suffisant pour permettre à tous les agents transférés d'obtenir de leur employeur une carte d'accès pré-payée.

Depuis 2005, notre organisation syndicale, le SNASUB-FSU Amiens a réclamé des cartes de stationnement ou leur prise en charge financière par l'employeur pour tous les personnels du Rectorat et nous avons eu satisfaction en 2009 : pour satisfaire à l'ensemble des demandes de carte pour les personnels du rectorat, il manquait 30 cartes de parking supplémentaires (210 cartes allouées sont incluses dans le bail de location des locaux) qui ont été achetées à l'époque, ce qui satisfaisait jusqu'alors l'ensemble des demandes pour le rectorat.

En prévision de l'arrivée dans les locaux des services de la DSDEN de la Somme, une enquête a été réalisée auprès des 113 personnels concernés par ce transfert. A l'issue de cette étude, il s'avère que certains utilisent le bus, le train, ou le covoiturage, mais que 80 personnes devront utiliser leur véhicule pour se rendre à leur travail en fonction de leurs contraintes familiales ou géographiques et qu'il serait donc nécessaire d'augmenter le stock de 80 cartes de parking supplémentaires.

Conscient qu'il n'existe pas d'obligation légale pour un employeur d'offrir sur le site professionnel un lieu de stationnement à ses personnels, le SNASUB Amiens a demandé l'achat par l'administration de ces 80 cartes de parking, refusant de devoir revenir au système antérieur à 2009 (dans lequel les agents payaient partiellement leur carte) car ce serait socialement et moralement un véritable retour en arrière. Il ne nous semble toujours pas normal aujourd'hui de devoir payer pour commencer nos journées de travail dans de bonnes conditions, surtout dans un contexte de gel des salaires des fonctionnaires et de « smicardisation » de nos rémunérations.

D'après la direction académique, le coût d'une telle mesure - l'achat des 80 cartes soient 39.200 € - n'est pas envisageable dans le contexte budgétaire actuel car la demande d'économie à réaliser par l'administration centrale ne le permettrait pas ; cependant, lors du comité technique spécial du jeudi 19 avril 2012, le secrétaire général de l'académie s'est engagé tout de même à financer 30 cartes supplémentaires, pour un montant annuel de 14.700 €.

Cela ne nous satisfait pas car la question du stationnement découle d'une restructuration des services imposée aux personnels, c'est une conséquence directe de la RGPP, RGPP dont le Premier ministre a annoncé l'arrêt.

Cette opération de regroupement du rectorat et de la DSDEN de la Somme va permettre d'économiser bien-sûr le coût de la location des locaux de la DSDEN de la Somme rue Germain Bleuét, mais aussi les coûts liés aux contrats d'électricité et de téléphonie, aux contrats de maintenance des photocopieurs et des ascenseurs, aux contrats de maintenance et de sécurité (contrôles techniques de sécurité obligatoires des locaux et du matériel) ou encore les coûts liés à l'affranchissement du service courrier (Machine à affranchir) et enfin peut être la location de garages pour les véhicules de service et celui du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Somme.

Pour le SNASUB/FSU Amiens, ces économies réalisées doivent permettre au rectorat de financer l'achat des cartes de parking en nombre suffisant (soient 80 cartes pour un montant année de 39.200 euros), de façon à ce que le transfert de la DSDEN 80 ne représente pas, en plus, pour les personnels, un coût supplémentaire.

Monsieur le Ministre, accorder la gratuité du stationnement à l'ensemble des personnels transférés demandeurs serait une façon de ne pas leur faire payer les conséquences d'une politique, la RGPP, qui n'est plus censée être appliquée.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de bien vouloir rendre possible pour le budget de fonctionnement de notre académie le financement des dépenses liées au stationnement des personnels administratifs du rectorat et de la DSDEN 80 transférée.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de recevoir, Monsieur le ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Bernard Guéant,  
Co-secrétaire académique  
du SNASUB-FSU Amiens



Sylvain Desbureaux,  
Co-secrétaire académique  
du SNASUB-FSU Amiens



Copie à Monsieur le recteur de l'académie d'Amiens  
Copie à Bruno LEVEDER, secrétaire général du SNASUB-FSU

**SNASUB/FSU Amiens - 9, rue Dupuis 80000 AMIENS**  
**Téléphone : 03.22.72.95.02 - Courrier électronique : [snasub.amiens@orange.fr](mailto:snasub.amiens@orange.fr)**  
**Site internet académique : <http://snasub-amiens.fr/>**